

CANADA

II

*Le Ministre des États-Unis d'Amérique au
Sous-Secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 16 avril 1952.

CHER MONSIEUR REID,

J'accuse réception de votre lettre du 15 avril 1952 concernant un échange de lettres en date des 15 et 16 mars 1951, aux termes desquelles nos Gouvernements ont renouvelé pour toute l'année 1951 un accord intervenu en 1942 relativement à l'échange de moissonneuses et d'équipes de moissonneurs dans les régions des prairies du Canada et des États-Unis et à d'autres déplacements de main-d'œuvre agricole entre nos deux pays.

J'y ai noté que durant l'année écoulée les résultats atteints sous le régime de cet accord se sont affirmés très satisfaisants, et pour ce motif le Gouvernement canadien désire proroger l'accord pour l'année 1952. Mon Gouvernement me charge de dire que le Gouvernement des États-Unis désire aussi proroger l'accord pendant toute l'année civile 1952, et que les détails relatifs au programme soient, comme par les années passées, arrêtés directement entre les autorités intéressées du Canada et des États-Unis.

En conformité de la proposition de votre Gouvernement, votre lettre du 15 avril 1952 et la présente réponse seront considérées comme constituant la prorogation formelle.

Cordialement à vous,

DON C. BLISS,

Ministre.

*Convention entre le Canada
et les États-Unis d'Amérique*

Signée à Ottawa, le 3 février 1951

*Ratifications échangées à
Washington, le 15 mai 1952*

En vigueur le 15 mai 1952

10 924

RAYMOND GLOUTIER, C.M.A.
Assistant Secretary and
Consul-General at Ottawa, Canada
OTTAWA, 1952